



Convocation :..... 17.06.2025
Affichage :..... 17.06.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025 À 18H00

N° 2025/16

Objet : Approbation de l'étude sur le montage de l'opération immobilière relative à l'implantation de l'antenne de l'ENSAV de Castres et d'éventuelles autres formations

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

MM. Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Mme Marlène SCOTTO, Directrice du développement chez Thémélia

Délibération n°2025/16

Approbation de l'étude sur le montage de l'opération immobilière relative à l'implantation de l'antenne de l'ENSAV de Castres et d'éventuelles autres formations

Le Président ayant exposé,

Cette opération immobilière n'a pas été programmée au CPER 2021-2027, mais il y est mentionné p.155/214 : *Le projet de création d'une antenne de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Audiovisuel (ENSAV) de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès (UT2JJ) sur le site de Castres fera l'objet d'une étude dont les conclusions seront examinées dans le cadre de la revoyure à mi-parcours du CPER.*

L'étude de Programme Technique Détaillé a été réalisée en 2018 et actualisée en 2022 par la SEM THEMELIA sur la base des besoins définis par l'ENSAV, sous l'égide de M. le Recteur délégué à l'ESRI de la Région Occitanie et en concertation avec l'Université Toulouse Jean Jaurès, afin de concevoir des bâtiments pérennes, économes en énergie, permettant d'optimiser gestion et maintenance ; la ville de Castres a réservé le terrain d'emprise.

Cette étude a été présentée à M. le Directeur du SRAPI de la Région Occitanie Ouest lors d'une réunion tenue le 4 juin 2024 par le Syndicat mixte avec la participation de la direction de l'ENSAV et du Vice-Président Patrimoine de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

L'Université Toulouse Jean Jaurès a fait savoir qu'elle ne veut pas supporter le coût d'exploitation de locaux en plus de celui de son patrimoine immobilier de Toulouse.

En conséquence, pour achever les études à remettre dans le cadre du CPER, une étude juridique de montage de cette opération immobilière a été confiée à la SEM THEMELIA.

Cette étude présente le montage habituel d'une opération immobilière universitaire financée dans le cadre du CPER et une alternative tenant compte de la position de l'Université Toulouse Jean Jaurès énoncée ci-dessus qui conduit le Syndicat mixte à réaliser une opération immobilière dont il resterait propriétaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- prend acte des études jointes en annexe à la présente délibération : l'étude Programme Technique Détaillé et l'étude juridique objet de la présente délibération, proposant une alternative au montage traditionnel pour l'opération immobilière relative à l'implantation de l'antenne de l'ENSAV de Castres et d'éventuelles autres formations,
- décide de remettre aux représentants de l'Université, l'Etat, et de la Région Occitanie les études réalisées ainsi que mentionné dans le CPER 2021-2027 : l'étude Programme Technique Détaillé et l'étude sur le montage de l'opération immobilière,

- demande à l'Université Toulouse Jean Jaurès de se prononcer sur l'inscription de ladite opération au Contrat de Plan Etat-Région.



Fait et délibéré à Castres, le 26 juin 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET